

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME  
D'ACCOMPAGNEMENT ET FORMATIONS POUR LA CRÉATION DE DEUX COOPÉRATIVES ET LE  
RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DE LEURS FUTURS MEMBRES, DES RÉCUPÉRATEURS DES  
QUARTIERS DE NSAR ET ADOHA-HY SALAM DE LA VILLE D'OUJDA AU MAROC**

Code budget : 22EEP002

Projet : LASERMED

Rubrique d'imputation : 2.9.1, 2.9.2, 2.9.3, 2.9.4,  
2.9.5, 2.9.7, 2.9.8

## **Introduction**

L'Association MedCités/MedCities est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 67 communes et unions de villes de dix-sept états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

Le projet LASERMed (Local Action for the SocioEconomic Recovery in the Mediterranean: the cities respond) est un programme de deux ans financé par la *Diputació de Barcelona* mené par MedCités en partenariat avec les conseils municipaux d'Oujda au Maroc, Sousse en Tunisie, As-Salt en Jordanie et Zgharta-Ehden au Liban. Le projet vise à apporter un soutien sur mesure aux municipalités dans l'identification et la mise en œuvre d'actions locales, concrètes et concertées pour atténuer les effets de la crise COVID et favoriser la relance des secteurs stratégiques à valeur sociale et dans une perspective environnementale.

Au cours de la première phase du projet, un diagnostic local débouchant sur un projet d'action pilote a été élaboré pour chaque municipalité. Le calendrier d'implémentation de ce projet pilote est de septembre 2022 à mars 2023.

Plus particulièrement, le projet pilote identifié pour la Commune d'Oujda cherche à encadrer les récupérateurs de déchets de deux quartiers de la ville sous forme de coopérative, et les former pour améliorer ses connaissances en gestion financière, sécurité au travail et techniques de valorisation de déchets. Ces termes de référence cherchent à trouver un service qui puisse répondre au besoins d'accompagnement et de formations de l'action pilote d'Oujda.

### **1. Objectif**

L'objectif de cette prestation de services est le développement d'un programme d'accompagnement et formations pour la création de deux coopératives et le renforcement de capacités de leurs futurs membres, des récupérateurs des quartiers de Nsar et Adoha-Hay Salam de la ville d'Oujda au Maroc.

### **2. Portée des services**

La portée et les caractéristiques des services sont les suivantes :

*Tâche 1 : accompagnement pour la création de deux coopératives : mobilisation des potentiels membres et capacitation d'un groupe réduit pour les tâches de direction.*

- a) Assurer l'organisation d'une réunion pour chaque quartier (Nsar et Adoha-Hay Salem) avec un maximum de récupérateurs pour les informer sur l'intérêt et procédures de création des coopératives. Le prestataire sera responsable de mobiliser les participants, assurer la logistique nécessaire, animer les réunions et évaluer les résultats moyennant un rapport succinct.
- b) Assurer la formation d'un groupe minimum de 5 récupérateurs par coopérative comme membres du bureau directeur (10 personnes au total). L'expert/e assurera la formation des récupérateurs sélectionnés comme membres du bureau sur la gestion administrative et financière (2 séances de 2 heures par bureau), ainsi qu'en leadership et gestion de groupes (1 séance de 2 heures par bureau).
- c) Accompagnement des démarches des deux bureaux pour leur constitution légale comme coopératives devant les autorités marocaines. Le prestataire s'assurera que les deux coopératives ont tous les documents nécessaires pour l'inscription au registre national des coopératives (ou organe similaire) et pour assurer leur constitution légale. Ainsi, le prestataire s'assurera que les membres des coopératives comprennent les droits et obligations détachés de cette légalisation.

*Tâche 2 : formation en sécurité au travail et valorisation de déchets pour les membres des coopératives.*

- a) Assurer une formation en hygiène et sécurité au travail pour les membres des deux coopératives pour au moins 150 récupérateurs (4 sous-groupes seront formés d'autour de 40 personnes, 1 sessions sera organisée paour chaque groupe. L'objectif de la formation est que les récupérateurs puissent développer leur activité d'une façon plus sécurisé par eux même et plus propre pour les quartiers. Le prestataire sera responsable de mobiliser les participants, assurer la logistique de la salle nécessaire (salle et pauses cafe, pas le matériel de formation), animer les réunions et évaluer les résultats moyennant un rapport succinct.
- b) Assurer une formation en matière de valorisation de déchets (techniques de recyclage de différents matériaux ramassés.) pour au moins 25 récupérateurs des deux coopératives. Le prestataire sera responsable de mobiliser les participants, assurer la logistique de la salle nécessaire (salle et pauses cafe), animer les réunions et évaluer les résultats moyennant un rapport succinct.

*Tâche 3 : Accompagnement pour le montage de projets.*

- a) Les formations incluses dans les tâche 1 et 2 doivent permettre aux coopératives de pouvoir proposer des projets rentables et finançables après le projet LASERMED. Le prestataire de ce service assurer une formation sur le montage et préparation de propositions et demandes de financement pour 5 promoteurs de projets. Une première réunion (en groupe ou individuellement) sera organisée pour analyser les 5 projets. Le formateur assurera ensuite un accompagnement de près pour la rédaction des formulaires et documentation requises aux candidats pour au moins 1 subvention par

projet (au moins 2 réunions de suivi par projet). Le prestataire sera responsable de mobiliser les participants, assurer la logistique nécessaire (salle et pauses café), animer les réunions et séances et évaluer les résultats moyennant un rapport succinct.

La proposition de service doit inclure la **coordination des activités** liés aux tâches décrites auparavant. Ainsi, toutes les formations décrites dans les tâches 1, 2 et 3 doivent prévoir un **système d'évaluation** adapté aux récupérateurs afin de pouvoir prouver l'évolution des connaissances et leur niveau de satisfaction.

De manière générale, l'expert doit assurer :

- I. Une rédaction claire et précise des livrables attendus en langue française ou anglaise.
- II. Un accompagnement et des formations adaptés aux bénéficiaires et au projet.
- III. Sa participation dans les réunions de suivi de projet avec l'équipe technique de MedCités et la Commune de Oujda.
- IV. Une bonne communication avec la municipalité ainsi qu'avec les acteurs impliqués tout au long de la mission.

#### **Livrables :**

##### *Livrables tâche 1*

- a) Rapport succinct des deux réunions de lancement avec listes de présence et photos en annexes - 5 pages.
- b) Aperçu des formations en gestion administrative, financières et leadership (explication générale, méthodologie et bref description des séances) et agenda des formations – 3 pages.
- c) Rapport succinct du formateur/trice qui contiendrait une description du développement de la formation, les plus importants défis encourus pendant la formation, et les résultats de l'évaluation faite des formations. 8 pages. En annexe: liste de présence des formations par sexe et âge ; matériels de formation (ppt et autres documents) ; photos de chaque séance de formation, des participants et de la salle et services offerts tels que pause café.
- d) Copie du récépissé de la création des coopératives et du règlement intérieur des coopératives.

##### *Livrables tâche 2*

- a) Aperçu des formations en hygiène et sécurité au travail, et en valorisation de déchets, (explication générale, méthodologie et bref description des séances) et agenda des formations – 5 pages.
- b) Rapport du formateur/trice qui contiendrait une description du développement de la formation, les plus importants défis encourus pendant la formation, et les résultats de l'évaluation faite. 8 pages. En annexe : liste de présence des formations par sexe et âge ; matériels de formation (ppt et autres documents) ; photos de chaque séance de formation des participants et de la salle et services offerts tels que pause café.

##### *Livrables tâche 3*

- a) Rapport succinct des sessions et résultats du processus d'accompagnement – 5 pages.
- b) Copies des dossiers de financement (minimum 3).

**Tous les livrables seront rédigés en français. Seulement le matériel de formation peut être livré en langue arabe, à condition que le rapport du formateur/trice inclut une partie détaillant son contenu.**

Profil sollicité :

- Expertise/expérience dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, accompagnement pour l'employabilité des secteurs vulnérables, coopérativisme, ou similaire.
- Expérience dans la facilitation de formations et l'élaboration de matériels basiques de formation ou d'animation (fiches, enquêtes, carte, etc.).
- Expérience dans le travail avec le secteur de la gestion de déchets, recyclage, économie circulaire, ou similaire.
- Maîtrise de la langue française et arabe écrite, lue et parlée.
- Sera un atout expérience dans un rôle similaire dans le cadre de projets internationaux.
- Sera un atout l'expérience dans de projets similaires à Oujda et/ou au Maroc.

### **3. Typologie du service, durée et lieu d'exécution**

Ces termes de référence et la proposition gagnante définiront les conditions de la prestation en tant que contrat de prestation de services à partir de la notification d'engagement jusqu'au 31 mars 2023. Le service sera prêté à Oujda, Maroc.

Le service sera régi par la législation catalane, la législation espagnole et les cours et tribunaux de Barcelone.

### **4. Budget de base du service**

Le budget maximum de la prestation demandée est de 9.373,16 € (toutes taxes comprises). Si l'adjudicataire à son domicile fiscal en Espagne, le montant maximum sera de 11.341,52 €, TVA comprise en vigueur à la date de publication de ces termes et conditions de référence, et qui est de 21 %.

Toute offre d'un montant supérieur à ce budget sera refusée.

Le budget doit inclure tous les frais que l'adjudicataire doit engager pour le bon accomplissement des prestations sollicitées comme, à titre général, les frais financiers, d'assurances, les transports et déplacements, les honoraires du personnel à sa charge, les frais de vérification et la prestation.

### **5. Prix du contrat et conditions économiques**

Les coordonnées administratives de l'organe adjudicateur sont :

ASSOCIATION MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS  
C / 62, 16-18, EDIFICI B, ZONA FRANCA  
08040 BARCELONA – CATALOGNE - ESPAGNE  
VAT : ESG66401258

Le prix du contrat est celui qui est défini à l'adjudication, conformément à l'offre présentée.

2 factures doivent être présentées avec le détail suivant :

- 60% du montant après avoir délivré tous les livrables des tâches 1 et 2.
- 40% du montant à la fin du service après avoir délivré les livrables de la tâche 3.

Les factures doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom, adresse complète et numéro d'identification fiscale du fournisseur
- Données complètes de MedCités
- Numéro de facture
- Date de la facture
- Code budget et nom du projet indiqués dans l'en-tête de ce document
- Description du service fourni
- Détail du montant de la prestation et des taxes (le cas échéant)

Le délai de paiement de la facture sera le suivant : virement bancaire environ 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) et toujours après un rapport interne favorable émis par le Secrétariat général de MedCités.

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCities ou, si elles sont au format numérique, à [contact@medcities.org](mailto:contact@medcities.org).

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCités peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.

Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une attestation de résidence fiscale dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCités dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

## **6. Conditions de participation**

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

## **7. Clause de confidentialité**

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère

des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCités.

## **8. Paternité et propriété des travaux**

La propriété et la paternité des travaux du service reviendront à MedCités. Toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de MedCités en sa qualité de propriétaire.

## **9. Résiliation du service**

Le service pourra être résilié par l'une des parties pour toute raison objective avant la date stipulée au point 3 des présents termes et conditions de référence, avec un préavis d'un mois ou pour le motif décrit au dernier alinéa du point 5 des présents termes de référence.

## **10. Présentation de l'offre**

L'offre doit être présentée à l'adresse électronique : [contact@medcities.org](mailto:contact@medcities.org)

- Délai de présentation des offres : 10 jours ouvrables à partir de la date de ces termes et conditions de référence.
- Indiquer dans l'objet du courriel « Offre pour le service pour le le développement d'un programme d'accompagnement et formations pour la création de deux coopératives et la capacitation de leurs futurs membres, des récupérateurs des quartiers de Nsar et Adoha-Hay Salam de la ville d'Oujda au Maroc ».
- L'offre présentée doit obligatoirement indiquer clairement : la raison sociale, l'adresse, le téléphone, le courrier électronique et le numéro d'identification fiscale (VAT) de l'entreprise candidate.

L'offre doit inclure l'ensemble des services et des conditions décrites aux points précédents. Indépendamment de la possibilité pour le candidat de joindre à son offre toute l'information complémentaire qu'il peut juger utile, cette information doit obligatoirement contenir la documentation suivante :

- L'offre détaillée des services qui inclurait un calendrier de mise en oeuvre.
- La proposition économique : les candidats devront présenter une proposition économique en euros signée par eux-mêmes ou par leurs représentants. Les prix mentionnés devront inclure tout type d'impôt, de taxe ou prélèvement fiscal d'ordre européen, national, régional ou local, comme indiqué aux points 5 et 6 des présents termes et conditions de référence.
- Le CV du professionnel ou de l'entreprise et de l'équipe de travail, en indiquant des exemples de travaux similaires les plus significatifs déjà effectués et, le cas échéant, expérience internationale.

Dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour présenter l'offre, nous vous invitons à contacter MedCities en écrivant à l'adresse email [contact@medcities.org](mailto:contact@medcities.org).

Seules les questions écrites sur les clarifications de la présentation des offres recevront une réponse.

MedCités peut demander des informations supplémentaires concernant la proposition si elle le juge approprié. Si tel est le cas, les propositions qui nécessitent des éclaircissements doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable établi par l'équipe d'évaluation.

#### **11. Critères d'évaluation**

L'offre la plus avantageuse devra être déterminée en tenant compte du rapport coût-efficacité de l'ensemble de la proposition. L'évaluation pourra tenir compte du rapport qualité-prix.

MedCités garantira l'égalité dans le traitement des personnes/entreprises candidates, et elle maintiendra les offres confidentielles.

L'identité de la personne/entreprise adjudicataire sera annoncée dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de la date limite de présentation des offres.

Barcelone, 28 septembre 2022

Josep Canals Molina

Secrétaire général